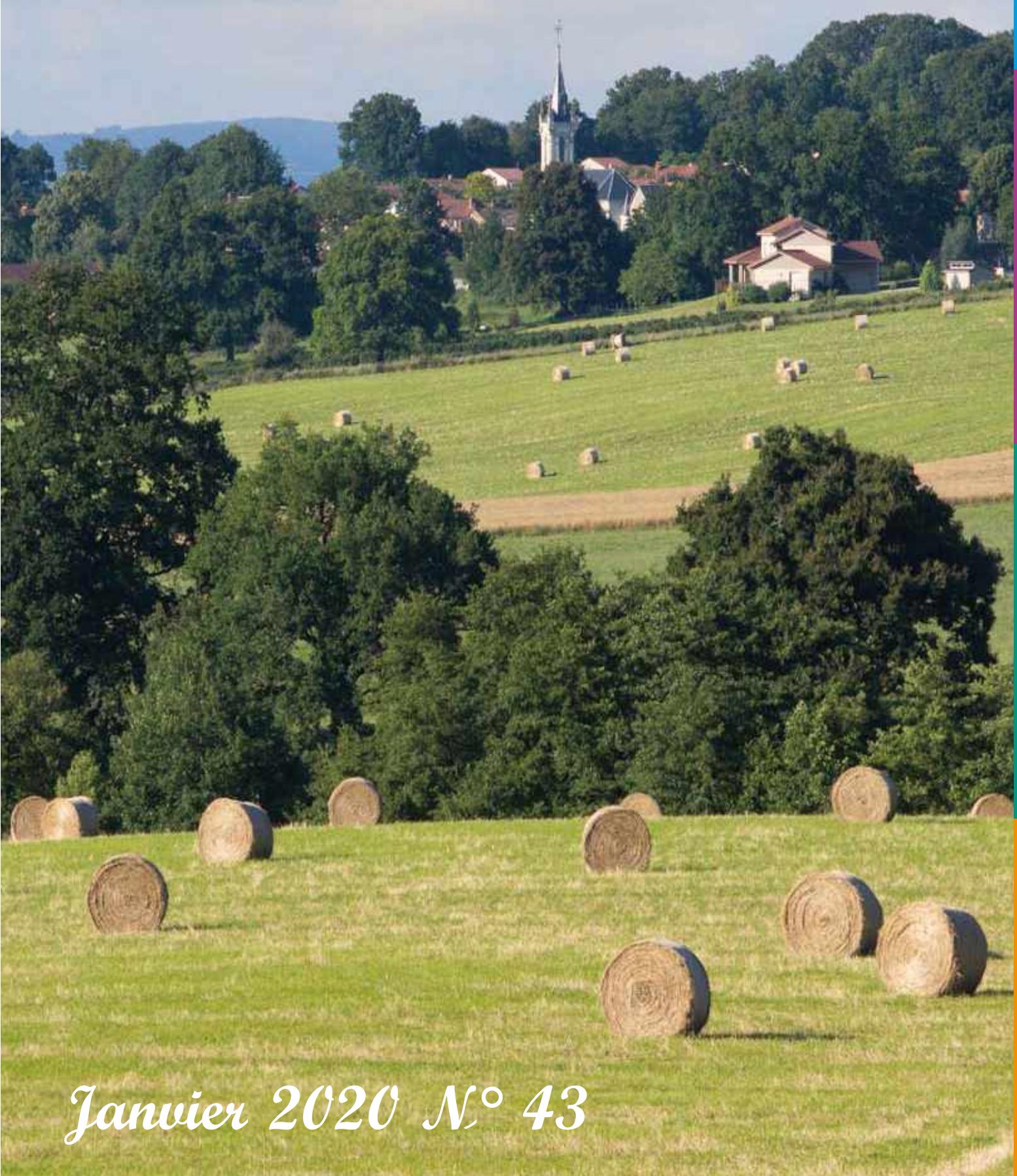




# Beynac Info



Janvier 2020 N° 43

## Services Municipaux

### Mairie :

29, rue de la Croix des Combes  
87700 BEYNAC

Tél. : 05 55 70 24 92

E-mail : [beynac87.mairie@gmail.com](mailto:beynac87.mairie@gmail.com)

Site internet : <http://mairiebeynac87.com/>

### Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 8h30 à 12h, 14h à 18h30

Mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Jeudi : de 8h30 à 12h.

**Maire :** sur rendez vous.

### Les personnels au service de la commune :

#### Secrétaires de mairie :

Aurélie KABEYA, Sandrine MASLIER.

#### Ecole :

Sandrine BEAUDOU, Alexia CONJAUD, Christelle COTTAZ, Marine GUDIN, Nadège SEGUY.

#### Salle polyvalente :

Marine GUDIN.

#### Cantonnier :

Christophe MAZABRAUD.

## Tarifs des services municipaux

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - susceptibles d'évolution

### Cimetière :

- Case columbarium : 700 € pour 30 ans
- Mètre carré pour concession perpétuelle: 92 €

### Cantine :

Repas élève : 3,20 €

Repas adulte : 4,40 €

### Garderie :

Le matin : 1,35 €

Le soir : 1,35 € + 1.35 € supplémentaire après 18h00

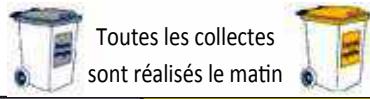
### Salle polyvalente :

	Habitants et associations commune	Hors commune	Habitants C.C. Val de Vienne
• Avec cuisine	320 €	450 €	380 €
• Sans cuisine	250 €	380 €	310 €
<b>Tarifs journée en semaine</b>			
• Avec cuisine	180 €	200 €	190 €
• Sans cuisine	110 €	130 €	120 €
<b>Tarifs spéciaux - hors associations :</b>			
• A but lucratif	680 €	680 €	680 €
<b>Expositions (supérieures à 2 jours) :</b>			
• Prix au jour supplémentaire	100 €	100 €	100 €
<b>Caution :</b>	500 €	500 €	500 €
<b>Électricité, l'unité :</b>	0,28 €	0,28 €	0,28 €
<b>Ménage + dépassement horaire :</b>			
• Tarif horaire	30 €	30 €	30 €
<b>Uniquement si salle non louée :</b>			
• Auvent nu	50 €	50 €	50 €
• Auvent + cuisine	130 €	130 €	130 €
• Électricité (l'unité)	0,28 €	0,28 €	0,28 €
<b>Tri poubelles :</b>			
• Si non respect du tri	150 €	150 €	150 €

## Tri des déchets

Venant renforcer notre capacité de tri, deux nouveaux containers ont été installés à La Sudrie, permettant désormais de déposer les textiles et les revues, journaux et papiers.

Matériaux	Emplacements
Verre	Salle polyvalente, Le Breuil, Cimetière, La Sudrie
Papiers revues journaux	La Sudrie
Tissus	La Sudrie
Autres matériaux	Déchèteries



Toutes les collectes  
sont réalisés le matin

Ordure ménagères	Déchets recyclables	
	Semaine paire	Semaine Impaire
Jeudi		Mercredi



# SUPER U

Aixe/Vienne 05 55 06 51 91

Ouvert du Lundi au Samedi 8h30 - 19h30 Ouvert le dimanche matin



## Sommaire

• Services municipaux, tarifs.	
• Tri des déchets	
• Edito du maire .....	1

### Beynac

• Le budget 2019 .....	2
• Travaux .....	3
• Entretien des espaces verts .....	4
• Responsabilité et taille des arbres	
• Nouveau terrain de sport	
• Extinction de l'éclairage public ..	5
• Aménagement du bourg de Beynac	
• RPI - cantine - garderie / inscription maternelle .....	6
• Etat civil .....	7
• Recensement citoyen	
• Inscription listes électorales	
• Commémorations .....	8
• Journées du patrimoine	
• La MFR de Beynac	
• Dates à retenir 2020	

### Communauté de communes Val de Vienne

• PLUI enquête publique .....	9
• Haut débit	
• Eau et assainissement	
• Maison de la santé .....	10
• Enfance jeunesse - Réouverture de l'accueil de Bosmie	
• Horaires déchèteries	

### Associations

• AEB .....	11
• Associations Maximômes	
• 3 <sup>ème</sup> Age	
• ACCA .....	12
• Paroisse	

Crédit photos et rédactionnel :

Mairie de Beynac et Laurent Chevalier

Conception - Publicité - Impression :

ICOMIA

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89

contact@imprimerie-aixoise.fr

## Mesdames, Messieurs, chères Beynacoises, chers Beynacois,



Comme vous le savez, mon mandat touche à sa fin et comme je l'ai déjà annoncé à plusieurs occasions, je vous informe que j'ai décidé de ne pas me présenter pour les prochaines élections municipales. En effet, après 37 ans passés au service de notre commune, j'estime qu'il est temps pour moi de passer le flambeau et de permettre à un autre candidat d'occuper les fonctions de maire.

On ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle on s'est investi, sans un certain pincement au cœur, qui plus est quand on a la chance de travailler avec des collaborateurs tels que ceux qui m'ont accompagné, toujours prêts à se mobiliser pour faire aboutir les projets de la commune. Je tiens à les remercier chaleureusement. Je voudrais tout particulièrement associer à ces remerciements tous les conjoints et enfants qui partagent la vie des élus municipaux. Je peux vous dire que tous, nous passons beaucoup de notre temps libre pour les affaires collectives de la commune.

Je veux aussi remercier le personnel communal et les enseignants, qui assument leurs tâches avec beaucoup de dévouement et professionnalisme.

Un grand merci enfin aux bénévoles, qui avec énergie font vivre les associations.

L'année 2019 aura été marquée par la vente de la grange de Nouailhas et l'achat de deux bâtiments dans le bourg destinés à devenir le local communal.

La préparation de l'aménagement du centre bourg a mobilisé beaucoup d'énergie, le projet est maintenant bien avancé et la première tranche de travaux devrait pouvoir démarrer dans les jours prochains.

Des acquisitions de terrain ont été nécessaires à la réalisation du parking, ces transactions ont été facilitées par la compréhension des précédents propriétaires.

Comme vous pouvez le constater, Beynac avance, peut-être trop lentement mais avec détermination, c'est donc avec optimisme que je souhaite à tous une bonne année 2020.

Au-delà des souhaits habituels de santé et de bonheur, que la nouvelle année renforce pour chacun de nous la tolérance, le respect, l'ouverture à la différence et l'espérance.

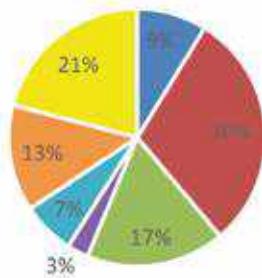
Jean-Claude COUTY

## Le budget de votre commune

L'année 2018 s'était inscrite dans la volonté de geler le taux des contributions directes afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables. La réévaluation des bases cadastrales a suffi à elle seule à apporter une hausse d'environ 2% de recettes fiscales. Parallèlement, en prévision du financement de l'aménagement du centre bourg, l'ancien presbytère, devenu inutilisé et couteux, a pu être vendu.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 731 450 €

- Produits des services
- Dotations participations
- Travaux en régie
- Produits vente
- Impôts et taxes
- Autres produits gestion courante
- Atténuation de charges



### Comptes administratifs 2018

Les sections de **fonctionnement** et **d'investissement** structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté se trouve la gestion des affaires courantes (ou « section de fonctionnement »), incluant notamment les charges de personnel « brutes ». On parle de charges brutes car elles se trouvent atténuées par les participations des communes de Burgnac et Meilhac (RPI), et le versement des indemnités journalières (voir recettes de fonctionnement - atténuation de charges).

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 675 352 €

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Ecritures comptables (cessions, amortissements)
- Atténuation de produits



De l'autre côté se trouve la « section d'**investissement** » qui a vocation à préparer l'avenir : l'essentiel des dépenses d'investissement comprend les travaux en régie et le remboursement d'emprunts, tandis que les recettes d'investissement sont représentées en majeure partie par les cessions et amortissements.

### Budget 2019

Le budget prévisionnel 2019 a été voté le 4 avril 2019 et se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
550 976 €		550 976 €	
Charges à caractère général (32%)	175 293	OP REELLES	Produits de l'exploitation et du domaine (12%) 65 400
Charges de personnel (55%)	300 300		Produits fiscaux (41%) 227 478
Autres charges de gestion courante (10%)	57 161		Dotations (24%) 133 869
Atténuation de produits - FPIC (1%)	6 000		Autres produits - SP+Loyers+pdts except (4%) 21 478
Charges financières (1%)	7 000		Atténuation de charges - Rbt salaires (15%) 81 796
Opérations d'ordre (1%)	5 222		Opérations d'ordre - Tx en régie (4%) 20 955
533 526 €		533 526 €	
Dépenses financières / Capital emprunts (6%)	30 000	OP REELLES	Excédent reporté N-1 (27%) 146 431
Dépenses d'équipement (90%)	482 571		Excédent de fonctionnement capitalisé (11%) 56 098
Opérations d'ordre - Tx en régie+amortiss (4%)	20 955		FCTVA (5%) 29 143
			Taxes aménagement (2%) 9 000
			Emprunts (4%) 18 871
			Produits de cessions (1%) 5 000
			Subventions travaux (49%) 263 761
			Opérations d'ordre - amortissements (1%) 5 222

Le **budget de fonctionnement** reste très maîtrisé et se caractérise, en réalité depuis 2017, par l'absence d'augmentation de la part communale des impôts locaux.

Les **principaux investissements** prévus en 2019 se sont réalisés. Parmi ceux-ci, l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un bâtiment, destiné au stockage et au stationnement de matériels communaux, ont été subventionnés par l'Etat et le Département. Les interventions sur le réseau d'éclairage public ont permis l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit, et une économie significative. Ces travaux ont été subventionnés en partie par le SEHV. Egalement, divers travaux ont été réalisés pour l'école. Enfin, l'ancienne association Tennis-Club

a transféré son boni de liquidation à la commune pour l'aider à concrétiser le nouveau terrain multisports.

Pour 2020, l'aménagement du centre bourg constituera le principal investissement, avec un démarrage des travaux prévu au printemps.

La commune de Beynac est peu endettée au regard des constantes nationales, en partie grâce à l'augmentation du nombre d'habitants, mais aussi grâce à un contrôle constant des dépenses.

Pour toute précision sur le budget communal, contactez la mairie.

## Travaux

Comme chaque année de nombreux travaux ont été réalisés par Christophe, notre employé communal.

**Sur nos chemins et nos routes** : les travaux de réfection de nos routes communales prévus cet automne ont été reportés en raison des conditions météorologiques défavorables. Ils seront programmés dès que possible en 2020. Le rebouchage des trous les plus importants a été réalisé par Christophe avec l'aide de Jean-Louis CONSTANT.

**Le fauchage des fossés** : notre ancienne machine achetée d'occasion en 2006 pour 12 000 € en copropriété avec la commune de Burgnac (soit 6 000 € pour chaque commune) devenait peu fiable et nécessitait des réparations importantes et coûteuses. La commune de Burgnac a accepté de racheter notre part pour la somme de 1 100 €. En conséquence nous avons fait le choix d'acquérir une faucheuse d'accotements neuve pour un montant de 6 600 € TTC aux établissements LIMAGRI MOREAU.

Un souffleur et une élagueuse sur batteries ont également été acquis pour un montant de 530 € TTC.



**La taille des haies** : en bordure des routes communales est effectuée en prestation de service par les services techniques de la commune de Bosmie-l'Aiguille. Le curage des fossés a été réalisé lui aussi en prestation de service avec le matériel et le cantonnier de la commune de Meilhac au mois de novembre.

### A l'école

De nombreux petits travaux ont été effectués par Christophe. Le chauffe-eau des sanitaires de la classe des grands a été remplacé et la salle d'eau de l'appartement en location a été totalement rénovée.

### Travaux sur le RPI

Le lave-vaisselle de la cantine de Burgnac a été remplacé. Des travaux de rénovation ont été effectués dans les anciens bâtiments d'école de Burgnac. La commune de Beynac les a financés à hauteur d'un tiers des dépenses, soit 7 573 €.

### Les bâtiments communaux

La grange de Nouailhas, excentrée et difficile à équiper, a été vendue. Deux bâtiments situés dans le bourg ont été acquis par la commune pour un montant de 40 000 €. Le plus petit permet de stocker les différents matériels communaux et certains matériels associatifs. Le plus grand est en cours d'aménagement, les réseaux ont été mis en place en novembre par la société HEBRAS. Au moment où nous écrivons ce texte, les travaux d'aménagement sont à l'étude et devraient intervenir en fin d'année 2019. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Francis MAZARS à Néon. Le montant total prévisionnel de l'opération (achat plus travaux) de 90 000 € sera subventionné à hauteur de 30% par le Conseil départemental et de 25% par l'Etat (DETR).



### Au cimetière

L'éco-entretien des espaces verts, avec l'interdiction des désherbants chimiques, pose de sérieux problèmes. Le désherbage manuel demande beaucoup de temps et ne peut matériellement pas être réalisé très souvent. Avec la participation de Gilles MARIAUX et d'étudiantes de l'ENSIL-ENSCI, Christophe a effectué des plantations de végétaux « couvre sol ». Cette expérimentation a permis de se rendre compte que certains emplacements pouvaient bénéficier de cette solution. Malheureusement quelques essais fructueux ont été arrachés par des vandales. Une incivilité de plus !



## Entretien des espaces verts

En vue de simplifier l'entretien des espaces verts et d'éviter totalement le recours aux produits phytosanitaires désormais interdits, une démarche dite de « gestion différenciée » est progressivement mise en place dans la commune depuis quelques années. Ce mode de gestion consiste à adapter l'entretien des espaces à leur situation et à leur usage.

Un inventaire des moyens nécessaires à leur entretien a d'abord été dressé puis différents modes d'entretien sont actuellement testés sur des espaces pilotes, mobilisant auparavant beaucoup de ressources, plus particulièrement la lagune du Puytignon et le cimetière.

Suite à la diffusion d'une annonce, la commune a signé une convention avec un particulier pour qu'il fasse pâtrier ses brebis autour de la lagune, évitant annuellement une trentaine d'heures d'entretien au gyrobroyeur et au rotofil. Ce temps pourra ainsi être réinvesti sur d'autres travaux.

La gestion du cimetière est plus complexe du fait de son agencement. Des plantes vivaces couvre-sol, sélectionnées pour leur résistance, ont été plantées au printemps sur différents espaces mais l'été chaud et sec dans une terre argileuse leur a mené la vie dure. Seules deux espèces ont survécu, jusqu'à ce que la quasi-totalité des plants soient volés au début du mois d'octobre. La gendarmerie en a été informée. Le recours à du paillage minéral comme l'ardoise et le gravier, complété par du gazon robuste à faible pousse, va désormais être privilégié.

## Responsabilité

**Chacun de nous a la responsabilité de tailler ses arbres et arbustes qui dépassent sur l'espace public et risquent de gêner la circulation. Lorsque c'est nécessaire, la commune est en droit de faire intervenir un professionnel, aux frais du propriétaire.**

## Le terrain multisport, une réalité !

On vous l'avait annoncé, ça y est c'est fait ! Depuis la fin du mois de mai dernier, le court de tennis a été reconvertis en espace de loisirs multisports, gratuit et ouvert à tous. Le solde des finances du Tennis Club et la participation de la commune auront permis l'achat et l'installation des buts de fabrication Poitevine. L'entreprise de Travaux Publics ARTP, nouvellement installée à La Sudrie, a été sollicitée pour réaliser les fondations.

Ce nouvel espace où l'on peut pratiquer foot, hand et basket-ball est rapidement devenu un point de rencontre pour les jeunes de la commune.

Les paniers de basket seront prochainement rehaussés à la hauteur réglementaire pour répondre à la demande des plus nombreux, jeunes et élèves de la Maison Familiale Rurale dans le cadre de leur formation.

Naturellement, cet espace est aussi ouvert aux moins jeunes et à toutes leurs familles !



## ***Extinction de l'éclairage nocturne : un bilan très positif***

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la commune de Beynac a choisi d'expérimenter l'extinction de l'éclairage nocturne dans le bourg, une partie de la nuit. Pourquoi ? D'abord pour réduire la facture d'électricité : une économie considérable était attendue sur le secteur de l'expérimentation. Le but était aussi de réduire notre impact sur les ressources énergétiques et de diminuer la pollution lumineuse.

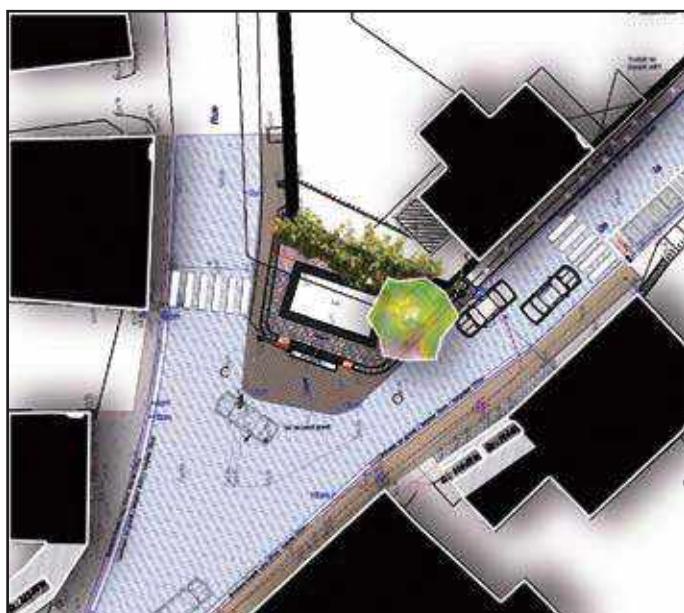
Cette expérimentation, un an plus tard, a fait ses preuves avec, déjà, une économie de 45% sur le budget « éclairage » du secteur concerné ! Le conseil municipal a donc décidé d'aller plus loin. Selon les possibilités techniques et les coûts d'investissements, l'extinction de l'éclairage nocturne une partie de la nuit sera étendue à d'autres secteurs de Beynac.

## ***Centre Bourg***

Le projet d'aménagement du centre bourg a pour but d'adapter notre bourg aux exigences modernes, de mettre en valeur son patrimoine tout en lui conservant son caractère de village rural.

Deux réunions publiques de présentation par le maître d'œuvre Christophe LEHUGER assisté de Carole BRIDIER, paysagiste et de David COUEGNAS du cabinet INFRALIM, ont eu lieu les 24 mai et 3 septembre 2019. Une soixantaine de beynacois y a assisté, chacun ayant la possibilité d'exprimer son ressenti et ses remarques sur ce projet majeur.

L'acquisition de terrains en plein centre-bourg permettra de libérer la place de l'église du stationnement de véhicules, en créant un parking face au presbytère et de créer un cheminement piéton sécurisé en direction de l'école.



Une parcelle de 1300 m<sup>2</sup> a été acquise à l'indivision CONSTANT pour un montant de 600 € et une surface de 370 m<sup>2</sup> a été cédée par la société FARGEAS en contrepartie de la reconstruction du mur de soutènement qui borde ce terrain.

Le montant prévisionnel de la première tranche sera d'environ 350 000 € hors taxes, subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil départemental et 30% par l'Etat. Les travaux devraient débuter à la fin du premier trimestre 2020.



## RPI Beynac-Burgnac-Meilhac

### Répartition à la rentrée scolaire 2019-2020

Classes/Communes	EFFECTIFS	BEYNAC	BURGNAC	MEILHAC
PS/2016	21	10	8	3
MS/2015	21	8	6	7
GS/2014	32	10	15	7
<b>TOTAL BEYNAC</b>	<b>74</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>17</b>
CP/2013	16	10	3	3
CE1/2012	19	6	10	3
CE2/2011	19	6	5	8
<b>TOTAL BURGNAC</b>	<b>54</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
CM1/2010	29	8	15	6
CM2/2009	23	8	8	7
<b>TOTAL MEILHAC</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>13</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>180</b>	<b>66</b>	<b>70</b>	<b>44</b>

La rentrée scolaire 2019 s'est déroulée sous le soleil et dans la bonne humeur, malgré les changements en particulier sur le ramassage scolaire. Marine GUDIN est revenue en cuisine depuis la rentrée, le fait maison est privilégié, avec des produits locaux. Les enfants et adultes y mangent avec plaisir, il y a très peu de restes ! Une fois analysés et validés par un prestataire compétent, les menus sont mis en ligne sur le site internet de Beynac et affichés à l'école. Les repas ne sont pas facturés aux familles « au coût réel » car la commune prend en charge une partie importante de ces frais.

Du côté des maitresses, pas de changement. Quelques sorties sont programmées avec la contribution de l'association Maximômes, qui compte sur la bonne volonté des familles pour participer à l'organisation des manifestations.

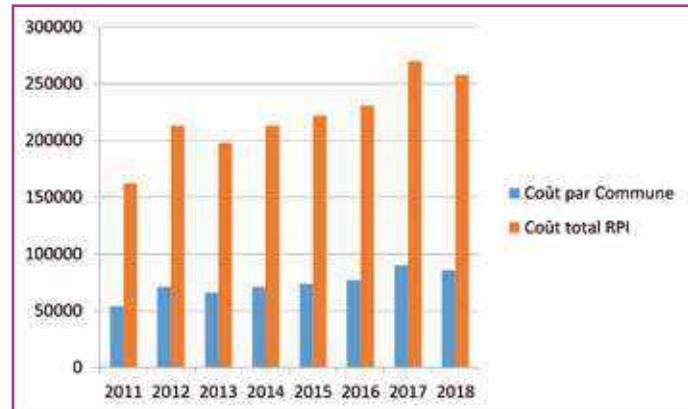
Dans le cadre du réaménagement du bourg, les maîtresses, les enfants et les personnels de l'école seront mis à contribution pour imaginer la décoration du cheminement piéton de la rue des écoles.

Face à un afflux d'enfants à la garderie, les heures de présence des personnels ont été adaptées pour assurer la sécurité des enfants, de 7 heures à 19 heures les jours de classe.

Pour toute question, les familles sont invitées à se rapprocher de la mairie.



### Coût des écoles



### Inscription des tout-petits à l'école :

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2017, qui entreront en petite section de maternelle en septembre 2020. Pour cela, présentez-vous à la mairie, muni de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant qui doit être à jour de ses vaccinations.

## Etat civil 2019

Etat civil du 1<sup>er</sup> janvier au 15 décembre 2019

### Naissances

**BEYRAND** Solène  
**BEHAGNON** Arya  
**PETIAU** Lana  
**THOURAUD** Timothé  
**DUPUY** Eden  
**DUHAIN** Naomie  
**MORICHON** Manoé  
**SIMON** Léonie  
**KIRKBINAR** Kaan

11 janvier 2019  
30 mai 2019  
29 juillet 2019  
20 août 2019  
11 septembre 2019  
30 septembre 2019  
21 octobre 2019  
4 décembre 2019  
10 décembre 2019

### Mariages

**NELIAS** Alicia et **SALA** Hélène  
**EYRIGNOUX** David et **GARNAUD** Claire

22 mars 2019  
28 septembre 2019

### Décès

**DECONCHAS** Joseph  
**MUÑOZ** André  
**IMBERT** épouse **LALET** Isabelle  
**LALET** Jean  
**RIBIERE** Véronique  
**LELIEVRE** veuve **LE DUDAL** Thérèse

16 janvier 2019  
02 février 2019  
16 février 2019  
30 avril 2019  
14 mai 2019  
18 mai 2019

## Recensement citoyen

Le recensement est obligatoire à 16 ans. Il vous suffit de vous présenter en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents, dans le mois suivant votre anniversaire. Cette formalité est indispensable pour pouvoir s'inscrire aux examens et concours (permis de conduire, brevet des collèges, baccalauréat...).

## Inscription sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de Beynac : pour pouvoir voter lors des élections municipales de mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (sauf circonstances particulières). Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, ou déménagement après le recensement, ...), il doit alors demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

## Commémorations

De nombreuses familles et jeunes participent aux cérémonies de commémorations qui se tiennent au monument aux morts de Beynac : il s'agit de rendre hommage aux soldats morts pour la France, à l'occasion des dates anniversaires des armistices du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945. Au nom des habitants de Beynac, nous remercions les « Serres de Lestrade », qui ont offert le fleurissement du monument aux morts et de la place de l'église.



## Les journées du patrimoine à Beynac



A l'occasion des journées du patrimoine 2019, les propriétaires du château de Leymarie l'avaient ouvert à la visite. Grande histoire et anecdotes accompagnaient avec merveille la découverte des bâtiments et du parc. Le château, inscrit aux Monuments historiques depuis 1988, adopte clairement l'architecture classique en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle, empruntée à Joseph Broussaud.

## Maison Familiale Rurale de Beynac



Perspective - Atelier 4 Lim

La MFR Périgord Limousin a lancé la construction de son « Bâtiment du Futur » sur la commune de Beynac



La MFR, établissement de formation par alternance dans les métiers du vivant, du cheval, des services à la personne, s'est engagée dans une démarche de qualité depuis la rentrée. Le projet pédagogique et éducatif de la MFR consiste à accompagner chaque élève, exiger le meilleur et faire réussir tous les jeunes pour qu'ils puissent agir en professionnels et se comporter en citoyens responsables.

Pour mieux accueillir les élèves, la MFR entreprend le projet du bâtiment du futur avec la construction d'un



internat de 14 chambres et 4 classes dans une approche globale d'excellence énergétique et environnementale. Les travaux ont démarré en octobre et doivent être achevés en juillet 2020. Ce projet de construction est suivi par Messieurs Bruno CHAZAL et Marc MEUNIER, les responsables de l'association, avec l'accompagnement de l'Atelier 4Lim de Limoges et son architecte Madame Myriam DHONT avec une participation financière du Conseil régional Nouvelle Aquitaine.

Pour tout renseignement contacter M. NOURESTANI au **05 55 70 98 50**.

## Dates à retenir 2020

- 1<sup>er</sup> février** : repas fruits de mer de l'ACCA
- 22 février** : soirée théâtre organisée par Maximômes
- 14 mars** : repas gibier de l'ACCA
- 28 mars** : repas pot au feu du Club du 3<sup>e</sup> âge
- 26 avril** : concours de belote organisé par le Club du 3<sup>e</sup> âge
- 17 mai** : vide-grenier et marché de producteurs de Maximômes
- 26 juin** : fête de l'école
- 7 novembre** : repas fruits de mer de l'ACCA

## Communauté de Communes

### PLUi

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Val de Vienne, en cours de révision, doit intégrer les dispositions issues de la Loi Grenelle II et de la Loi ALUR, notamment. Ces dispositions visent à la densification urbaine et imposent la mise en place de nouvelles démarches et de nouveaux outils : analyse de la consommation de l'espace par les constructions nouvelles et définition d'objectifs de modération de l'accroissement urbain afin de préserver les espaces agricoles et les espaces naturels.

Le bilan du PLUi existant fait apparaître un rythme de construction proche de 80 logements par an pour l'ensemble de la communauté de communes, nécessitant chaque année près de 11 ha de terrain.

La surface moyenne des parcelles varie actuellement de 1030 m<sup>2</sup> dans les communes urbaines à 1783 m<sup>2</sup> dans les communes plus rurales. Ces superficies sont jugées excessives au regard des dispositions de la Loi ALUR. Il convient de réduire la taille moyenne des parcelles qui ne devrait pas excéder 1400 m<sup>2</sup> à l'avenir.

Le bilan du PLUi existant évalue les disponibilités restantes dans les zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser) à 674 ha. Ces superficies, qui correspondent aux besoins pour plus de 60 ans, devront être réduites dans l'immédiat de façon importante.

Les évolutions envisagées doivent répondre à ce double objectif : réduire la taille des parcelles vouées à la construction et diminuer la taille des secteurs à urbaniser. Pour cela, il convient de favoriser la densification des espaces déjà bâties et d'inciter à la réutilisation des logements vacants, ce qui permettra de mieux rentabiliser tous les investissements réalisés pour l'amélioration des voiries et des réseaux. Pour la commune de Beynac, la surface constructible passe d'une quarantaine d'hectares à environ 7 hectares. L'enquête publique devrait avoir lieu dans le courant du deuxième trimestre 2020.

### Haut débit

Le déploiement de la fibre se poursuit sur la communauté de communes. Pour Beynac, la partie nord de la commune (les Pics, la Sudrie, les Champs, Courjac, chez Coussy, Puymailler, Maison Neuve) bénéficie du déploiement de la « plaque » de Bosmie, c'est donc dans le premier semestre 2020 que les habitants de cette zone seront contactés par les fournisseurs d'accès pour finaliser la connexion à leur domicile.

### Nouvelle compétence assainissement

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes du Val de Vienne sera compétente en matière d'assainissement collectif.

Il s'agit d'une obligation de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), du 7 août 2015, qui transfère pour plus de cohérence et de rationalisation, les compétences « eau et assainissement » des communes aux communautés de communes et ce, au plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce service recouvre les missions obligatoires de contrôle des raccordements au réseau public collectif, de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues.



Photo : Laurent CHEVALIER

## La Maison de santé du Val de Vienne

Pour assurer la continuité des soins sur le territoire du Val de Vienne, une Maison de santé pluridisciplinaire s'imposait. Regroupant médecins, infirmières, kinésithérapeutes, et autres professionnels de santé, elle ouvrira ses portes à Aixe-sur-Vienne très prochainement, offrant à tous l'accès aux soins de premiers recours.

## Ouverture d'un accueil de loisirs à Bosmie-l'Aiguille

Le Pôle Jeunesse a connu cette année une très forte hausse des demandes d'inscriptions pour l'accueil de loisirs du mercredi. Il est donc devenu nécessaire d'ouvrir un site d'accueil supplémentaire, à Bosmie-l'Aiguille. Ce site accueille désormais jusqu'à 48 enfants de 6 à 11 ans, provenant des communes de Bosmie et Jourgnac.

## Horaires déchèteries

<b>HORAIRES D'HIVER</b>					
Du 1er novembre au 31 mars					
<b>St MARTIN LE VIEUX</b> ZA de Bel Air - 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h
<b>BOSMIE L'AIGUILLE</b> -Gué de Verhamont- 05 55 36 89 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	Fermée	9h - 12h
13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h

<b>HORAIRES D'ÉTÉ</b>					
Du 1er avril au 31 octobre					
<b>St MARTIN LE VIEUX</b> ZA de Bel Air - 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 18h
<b>BOSMIE L'AIGUILLE</b> -Gué de Verhamont- 05 55 36 89 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 18h	13h30 - 18h

# Associations



## AEB

- Anciens élèves des écoles de Beynac

Le bureau d'AEB a été étoffé par la venue des filles du pensionnat de Saint-Jean-Baptiste. Tous ensemble, nous commençons à préparer les prochaines retrouvailles qui auront lieu début septembre 2021.

*Le président, Michel BEAUDOU*



Maxi'mômes est une association regroupant des parents d'élèves des écoles du RPI de Beynac, Burgnac et Meilhac dont l'objectif est d'aider à financer les projets des différentes classes.

Pour cela, durant l'année scolaire 2018-2019, Maxi'mômes a organisé différentes ventes (bulbes, boîtes et sets de tables décorés par les enfants des écoles et chocolats), le Marché de Producteurs et Vide-Grenier de Beynac et une fête permettant de célébrer la fin de l'année scolaire dans un contexte caniculaire. Nous avons également participé à la fête de la Saint-Médard organisée sur Burgnac. Notre association en profite pour remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin au bon déroulement de ces projets, qui ont permis de reverser 7 740 € aux écoles et ainsi aider le financement de sorties scolaires, de spectacles et d'achat de matériel.

En cette nouvelle année, Maxi'mômes vous propose de nous retrouver afin de nous soutenir dans notre mission :

- Vente de galettes en partenariat avec la Pâtisserie BOULESTEIX d'Aixe-sur-Vienne livrées le 11 Janvier 2020,
- Soirée Théâtre avec « les Zazous de Burgnac » à la salle des fêtes de Beynac le 22 Février 2020 à 20H30,
- Marché de producteurs / Vide-Grenier à Beynac le dimanche 17 Mai 2020,
- Fête de la Saint-Médard à Burgnac les 13 et 14 Juin 2020,
- Fête de l'école à Beynac le 26 Juin 2020.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au **06 84 25 47 25** (M<sup>me</sup> KACZANOWSKI) ou au **06 50 95 42 58** (M<sup>me</sup> CALVET). En ce début d'année, les membres de l'Association MAXI'MOMES vous souhaitent leurs meilleurs vœux.

*La présidente, Ophélie KACZANOWSKI*

## Club du 3<sup>ème</sup> Age

Notre programme des manifestations pour 2019 s'est terminé par une joyeuse ambiance avec L'Eglantino do Limousi venue animer ce dimanche tempétueux de novembre.

Les réunions de chaque deuxième mardi du mois ont toujours le même succès grâce aux goûters d'anniversaires avec leur choix de pâtisseries maison et les jeux : belote, rami, scrabble, pétanque, sont très animés.

Nous vons dû annuler la sortie prévue en octobre par manque de participants. Le bureau de l'association choisit chaque sortie pour qu'elle soit accessible à tous, sans déplacements longs et pénibles à pied, mais sans succès.

Pour les deux concours de l'année, le résultat subit les aléas de réservations des salles des fêtes.

Cette très anienne association de Beynac, boudée par ses habitants, ne vit que par l'adhésion de membres venus des autres communes.

Petit rappel : le repas pot au feu du mois mars est ouvert à tous.

Renseignements :  
**05 55 70 25 18 - 06 68 07 67 16.**

*Le président, Jean MERIGAUD*



## ACCA

L'A.C.C.A. de Beynac remercie tous les bénévoles et participants pour le succès des manifestations (repas de fruits de mer et gibier). Ces manifestations se sont déroulées en présence de M. Jean-Claude COUTY, maire de Beynac et président d'honneur de l'A.C.C.A.

Pour la surveillance du territoire, cette tâche est assurée par le garde M. Stéphane BEAUDOU. Un piégeur : M. Stéphane BEAUDOU.

L'A.C.C.A. a tenu son assemblée générale le vendredi 14 juin 2019 à la salle de la mairie à Beynac. L'ordre du jour :

- Rapport moral du président,
- Rapport financier de l'année écoulée,
- Approbation des comptes,
- Approbation du budget prévisionnel et des cotisations pour l'année suivante

- Pas de renouvellement du tiers sortant,
- Règlement intérieur et de chasse,
- Questions diverses.

Dates à retenir pour 2020 :

- Soirées fruits de mer : le 1<sup>er</sup> février et le 7 novembre 2020
- Soirée gibier : le 14 mars 2020

Un arrêté préfectoral a été délivré à l'A.C.C.A. pour le tir des corbeaux freux et des corneilles noires, vu le nombre important d'oiseaux qui ont commencé à faire des dégâts sur les cultures de maïs. Des tirs ont été effectués pour les faire fuir car les agriculteurs ne voudraient pas voir leurs cultures anéanties par ces oiseaux.

Le conseil d'administration vous adresse ses sincères salutations cynégétiques.

*Le président, Louis MARETHEU*

## Paroisse de l'Assomption



Le père Bernard Laflavandrie, curé de la paroisse de l'Assomption, réside à Aixe-sur-Vienne. Outre les baptêmes, les mariages, il assure une messe par trimestre (4<sup>e</sup> samedi du mois) en alternance avec Bosmie-l' Aiguille et Burgnac.

Vous pouvez trouver des renseignements sur le panneau d'affichage sur la porte latérale de l'église.

Une permanence est assurée chaque jour au presbytère d'Aixe-sur-Vienne : lundi, mardi de 16h à 18h30. Le mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12 h. les bénévoles vous renseignent, et transmettent les informations à monsieur le curé qui, si besoin, prend contact avec vous.

Cette année les paroissiens ont pu bénéficier de 4 offices.

Merci aux personnes bénévoles qui assurent l'entretien, le fleurissement et l'ouverture de l'église.

Cette église est celle de tous les habitants de Beynac. Mais elle manque cruellement de personnes qui veuillent bien s'en occuper. Pour l'ouvrir, la fermer, participer à son entretien...

Contact : Père Bernard Laflavandrie **05 55 70 20 74**  
[paroisse.aixe@wanadoo.fr](mailto:paroisse.aixe@wanadoo.fr) ou [arliquet.fr](mailto:arliquet.fr)

**la Salle des fêtes**

**Cuisine équipée • Scène • Bar • Auvent**

**Un évènement aux portes de Limoges ?**

**Louez la salle polyvalente de Beynac.**

**Jusqu'à 250 personnes à partir de 100€**

plus de renseignements sur <https://mairiebeynac87.com/>  
ou au 05 55 70 24 92  
ou par mail : [beynac87.mairie@gmail.com](mailto:beynac87.mairie@gmail.com)



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



7j/7

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX

Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC



**Port. 06 87 35 10 80** Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : [paulotaxi@orange.fr](mailto:paulotaxi@orange.fr)

**AIXE OPTIQUE**

**HISTOIRE DE LUNETTES**  
Catherine Paramelle Opticienne

**2<sup>ème</sup> paire offerte** **1/3 payant** **mutuelles agréées** **garanties** **casse** **adaptation** **examen de vue**

20 place Fayard 87700 Aixe sur Vienne  
05 55 70 30 20 - [www.histoiredelunettes.com](http://www.histoiredelunettes.com) -

**CMC TP**  
Travaux Publics & Particuliers  
05 55 48 12 82  
[www.cmctp-87.fr](http://www.cmctp-87.fr)

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil  
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE  
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : [cmctp@wanadoo.fr](mailto:cmctp@wanadoo.fr)

**SCAL**  
DES OUVERTURES À VOS MESURES

Fabrication et pose  
de Menuiseries  
PVC-Alu, Vérandas,  
Toutes fermetures

Route de cognac - 87700 Aixe-sur-Vienne  
T : 05 55 70 24 80 - F : 05 55 70 14 66 - [www.scal87.fr](http://www.scal87.fr)

**MAISON CARREAU**  
Pompes funèbres,  
contrats obsèques,  
marbrerie (neuf et rénovation),  
gravures, entretien de caveaux

Contact : 44 rue du Pont Saint Martial,  
87000 Limoges,  
**05 55 56 58 65**,  
[www.marbrerie-maison-carreau.fr](http://www.marbrerie-maison-carreau.fr)

**MEUBLES - SALONS - LITERIE**  
Votre distributeur agréé

**Célio** CHAMBRE & DRESSING  
Dressing

**Stressless** ENORMES  
Confort absolu

**bimolla** Quality made in Germany  
Salon

Rabier  
Entre Sereilhac et Châlus  
Tél. **05.55.78.18.18**

**icomia**  
Création et impression de votre **com**

**IMPRIMERIE** PETITS et GRANDS TIRAGES  
(Papier à en-tête, enveloppes, flyer...)

**SIGNALÉTIQUE** PETITS et GRANDS FORMATS  
(Affiche, autocollant, banderole, roll-up...)

**TEXTILES IMPRIMÉS**  
(T-shirt, polo, textile sportif, flamme...)

Contactez-nous : 05 55 70 32 89 | [contact@icomia.fr](mailto:contact@icomia.fr)



# LE REPAIRE DES LUTINS

AIXE-SUR-VIENNE

05 55 58 84 60

lerepairedeslutins@orange.fr

7h - 19h00

Z.A. du Grand Rieux - Beauchabrol  
87700 AIXE-SUR-VIENNE

micro-crèche  
multi-accueil

ouverte à tous de 0 à 6 ans  
(ouvert pendant les vacances scolaires)

Repas et couches fournis

[www.lerepairedeslutins.com](http://www.lerepairedeslutins.com)

CHAPTELAT

05 55 79 92 05

lerepairedeslutinschaptelat@orange.fr

7h30 - 18h30

16, rue Dagobert  
87270 CHAPTELAT



GARAGE EXPERT

BOISSIERE ET ASSOCIES

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE  
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS  
VEHICULES DE PRÊT - SPECIALISTE OPEL

ZA DU BOURNAZAUD

87700 ST PRIEST SOUS AIXE

05-55-70-21-17

mail: [sasboissiereetassocies@gmail.com](mailto:sasboissiereetassocies@gmail.com)

Facebook: GARAGE BOISSIERE

SARL LALET CHRISTOPHE

Débroussaillage - Abattage  
Elagage - Broyage de végétaux  
Intervention camion nacelle  
Destruction nid de frelons  
et de guêpes - Ramonage

Nouailhas - 87700 BEYNAC

05 55 70 48 42 - Port. 06 07 44 44 02



Anthony RICO  
06.70.33.10.27  
[artp87@orange.fr](mailto:artp87@orange.fr)

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT  
DEMOLITION - GOUDRONNAGE  
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX



PORTE ALUMINIUM MONOBLOC GAMME ONYX UD-1.2W/m²  
PORTES & FENÈTRES PVC BLANC LISSE EXTÉRIEUR  
FILMÉ INTÉRIEUR - GAMME OPÉRA  
& PVC COULEUR ZENDOW™ NOUVELLE GAMME OMNIRAL



Restaurant

le midi du lundi au samedi

Plats à emporter  
(sur commande)

Service traiteur  
(devis sur demande)

54 Avenue du Président Wilson  
87700 - Aixe sur Vienne

05.55.70.08.78

weldom  
ensemble, c'est mieux

le plaisir de

Bricoler

l'envie de

Décorer

la passion de

Jardiner

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Vendredi 9h00-12h30 // 14h00-19h00

Le Samedi de 9h00 à 19h00 sans interruption.

Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur [weldom.fr](http://weldom.fr) et:

E.A.R.L. *Les Serres de Lestrade*

Ouvert du lundi au samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Horticulteur - Maraîcher

Vente de légumes frais

[lesserresdelestrade@orange.fr](mailto:lesserresdelestrade@orange.fr)

8, rue des Palennes 87110 Bosmie l'Aiguille

05 55 39 03 72



Verneuil sur vienne,  
Saint-Jouvent, Aixe sur Vienne

ALEX  
TAXIS

06 76 91 10 45

05 55 70 28 80

[alex.taxis87@gmail.com](mailto:alex.taxis87@gmail.com)

Transports médicaux

assis (adultes/enfants).

Agréés toutes caisses.

Transports toutes

distances.

